

**Création de Société par Actions Simplifiée****ATTESTATION DE BLOPAGE DU CAPITAL SOCIAL**

La banque ci-après :

BANQUE CIC EST CIC ENTREPRISE BESANCON, 54 GRANDE RUE 25083 BESANCON CEDEX 9 déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

M. FREDERIC RAMOUSSE, représentant de la société 2AF2R S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 28 RUE DES FOSSES 39600 ARBOIS, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
RAMOUSSE Frédéric	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

30087 33182 00020263802 62

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 17 mars 2023

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

Romain FROSSARD  
Chargé d'Affaires Entreprises  
romain.frossard@cic.fr

JST14

*lu et approuvé*  




